

B. PROGRAMME ET BUDGET PROPOSE POUR L'EXERCICE 2002-2003

Résumé

28. Le budget proposé pour 2002-2003 s'élève à 678 400 000 francs suisses, soit une augmentation de 112 542 000 francs suisses, ou 19,9%, par rapport au budget révisé pour 2000-2001, qui s'élève à 565 858 000 francs suisses. La répartition du budget par union fait l'objet du tableau 4.

Tableau 4. Budget pour 2002-2003 : variation budgétaire par union
(en milliers de francs suisses)

Union	Budget 2000- 2001 révisé A	Variation des projets		Variation des ressources						Variation du budget F=B+E F/A		Budget 2002-2003 proposé G=A+F
				Programme		Coûts		Total				
				Montant B	% B/A	Montant C	% C/A	Montant D	% D/A			
Unions financées par des contributions	38 612	--	--	(1 857)	(4,8)	1 857	4,8	--	--	--	--	38 612
Union du PCT	441 602	(29 874)	(6,8)	92 761	21,0	26 306	6,0	119 067	27,0	89 193	20,2	530 795
Union de Madrid	68 128	(2 192)	(3,2)	8 892	13,1	4 117	6,0	13 009	19,1	10 817	15,9	78 945
Union de La Haye	12 342	(534)	(4,3)	1 066	8,6	698	5,7	1 764	14,3	1 230	10,0	13 572
Arbitrage/autres	5 174	--	--	8 584	165,9	2 718	52,5	11 302	218,4	11 302	218,4	16 476
TOTAL	565 858	(32 600)	(5,8)	109 446	19,3	35 696	6,3	145 142	25,6	112 542	19,9	678 400

29. Ainsi qu'il ressort du tableau 4, le budget des unions financées par des contributions continue de s'établir à 38 612 000 francs suisses, correspondant à une croissance nominale nulle pour les activités financées par les contributions des États membres. Les augmentations prévues sont de 89 193 000 francs suisses, ou 20,2%, pour l'Union du PCT, de 10 817 000 francs suisses, ou 15,9%, pour l'Union de Madrid, de 1 232 000 francs suisses, ou 10%, pour l'Union de La Haye et de 11 302 000 francs suisses, ou 218,4%, pour les activités d'arbitrage et autres. Elles reflètent l'augmentation du volume de travail et des ressources disponibles, notamment pour l'Union du PCT et pour les activités découlant du service de règlement en ligne des litiges, qui a été mis en place au cours de l'exercice 2000-2001. Le tableau 4, qui donne un aperçu des calculs détaillés figurant dans le tableau 8 du présent chapitre, est développé à l'appendice 1. La ventilation du budget entre les unions a été effectuée compte tenu de la répartition des coûts et des ressources disponibles. En tant que telle, elle fait partie intégrante des décisions, lesquelles ont aussi une incidence sur les recettes et le solde des FRR de chaque union.

30. Le tableau 4 fait aussi apparaître le montant des variations de projets, qui accusent une diminution de 32 600 000 francs suisses. Comme il a été indiqué plus haut au chapitre A, le programme et budget proposé est présenté dans un document unique, regroupant les activités précédemment prévues dans le cadre du budget ordinaire ainsi que les activités de projets extrabudgétaires. Le budget initial intégré qui est ainsi présenté pour l'exercice 2000-

2001 incorpore l'allocation de 115 500 000 francs suisses précédemment approuvée au titre des projets. Ce montant tombe à 82 900 000 francs suisses pour l'exercice 2002-2003, la différence étant indiquée par la variation négative de 32 600 000 francs suisses au titre des projets. L'ajustement au titre des projets est compatible avec la présentation financière précédente du document WO/PBC/3/2, comme il ressort du point vi) de la section A de l'appendice 1. En l'absence de cet ajustement, l'accroissement de la variation budgétaire pour l'exercice 2002-2003 serait sous-estimée.

31. Les variations de ressources exposées dans le tableau 4 atteignent 145 142 000 francs suisses, soit 25,6%. Ce chiffre englobe les 62 242 000 francs suisses précédemment prévus à titre d'augmentation du budget ordinaire dans le document WO/PBC/3/2 et les 82 900 000 francs suisses précédemment demandés pour les nouveaux projets relatifs aux techniques de l'information dans le document WO/PBC/3/3. Ces variations sont en outre affinées par la distinction qui est établie entre les variations de programme, c'est-à-dire les modifications apportées à des activités, et les variations de coûts, c'est-à-dire les modifications apportées à la structure des coûts. Les variations de programme se chiffrent à 109 446 000 francs suisses, ou 19,3%, et les variations de coûts à 35 696 000 francs suisses, ou 6,36%. Des informations détaillées sur le calcul des variations de ressources figurent à l'appendice 1. En ce qui concerne les unions financées par des contributions, la politique budgétaire de croissance nominale nulle requiert que l'accroissement de la variation des coûts soit compensé par une baisse correspondante de la variation du programme. La variation importante des coûts pour le règlement en ligne des litiges correspond en grande partie aux coûts supplémentaires engendrés pour 2002-2003 par des postes créés seulement au cours de la seconde année de l'exercice 2000-2001 dans le cadre du système connexe de flexibilité.

32. Les variations budgétaires en fonction de la structure du programme pour l'exercice 2002-2003 sont présentées dans leur ensemble dans le tableau 5. La nouvelle structure comprend 18 programmes principaux regroupés en quatre parties principales. Les montants indiqués par programme sont compatibles avec la présentation financière précédemment adoptée dans les documents WO/PBC/3/2 et WO/PBC/3/3. Le calcul de l'allocation budgétaire révisée en fonction de la nouvelle structure du programme figure au chapitre C. Comme il est indiqué plus haut, les variations de projets correspondent aux modifications des allocations budgétaires pour les projets précédemment approuvés hors budget. Celles-ci comprennent une réduction de 48 781 000 francs suisses pour le programme principal 15 (Techniques de l'information) et une majoration de 16 181 000 francs suisses pour le programme principal 18 (Locaux). Les principales modifications des variations budgétaires sont exposées ci-après.

33. La première partie (Lignes politiques générales, direction, gestion) fait apparaître une progression budgétaire de 991 000 francs suisses, ou 4%.

Tableau 5. Budget pour 2002-2003 : variation budgétaire par programme

	Budget 2000-2001 révisé		Variation des projets				Variation des ressources								Variation du budget		Budget 2002-2003 proposé
	A	B	Montant	%	Programme		Coûts		Total		Montant	%	F=A+E	%	G=A+F		
					C	%	D	%	E	E/A							
I^o partie : Lignes politiques générales, direction et gestion																	
01 Organes statutaires des États membres	4 500	-	-	-	(157)	(3,5)	157	3,5	-	-	-	-	-	-	4 500		
02 Direction générale	10 507	-	-	-	(215)	(2,0)	741	7,1	526	5,0	526	5,0	526	5,0	11 033		
03 Conseiller juridique	3 185	-	-	-	272	8,5	235	7,4	507	15,9	507	15,9	507	15,9	3 692		
04 Planification, préparation du budget et contrôle financier	6 659	-	-	-	(481)	(7,2)	439	6,6	(42)	(0,6)	(42)	(0,6)	(42)	(0,6)	6 617		
Total I^o partie	24 851	-	-	-	(581)	(2,3)	1 572	6,3	991	4,0	991	4,0	991	4,0	25 842		
II^o partie : Systèmes et questions mondiales de propriété intellectuelle																	
05 Développement du droit de la propriété industrielle	8 237	-	-	-	621	7,5	491	6,0	1 112	13,5	1 112	13,5	1 112	13,5	9 349		
06 Système du Traité de coopération en matière de brevets (PCT)	114 754	-	-	-	9 390	8,2	8 745	7,6	18 135	15,8	18 135	15,8	18 135	15,8	132 889		
07 Systèmes de Madrid, La Haye et Lisbonne	33 077	-	-	-	(1 379)	(4,2)	1 547	4,7	168	0,5	168	0,5	168	0,5	33 245		
08 Développement du droit d'auteur et des droits connexes	8 283	-	-	-	(1 420)	(17,1)	218	2,6	(1 202)	(14,5)	(1 202)	(14,5)	(1 202)	(14,5)	7 081		
09 Communication mondiale	13 153	-	-	-	1 358	10,3	811	6,2	2 169	16,5	2 169	16,5	2 169	16,5	15 322		
10 Questions mondiales de propriété intellectuelle	9 428	-	-	-	1 642	17,4	482	5,1	2 124	22,5	2 124	22,5	2 124	22,5	11 552		
11 Centre d'arbitrage et de médiation	4 739	-	-	-	2 168	45,7	2 304	48,6	4 472	94,4	4 472	94,4	4 472	94,4	9 211		
Total II^o partie	191 671	-	-	-	12 380	6,5	14 598	7,6	26 978	14,1	26 978	14,1	26 978	14,1	218 649		
III^o partie : Coopération pour le développement																	
12 Coopération avec les pays en développement	52 255	-	-	-	3 758	7,2	3 220	6,2	6 978	13,4	6 978	13,4	6 978	13,4	59 233		
13 Coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie	4 406	-	-	-	503	11,4	254	5,8	757	17,2	757	17,2	757	17,2	5 163		
14 Académie mondiale de l'OMPI	14 051	-	-	-	1 495	10,6	702	5,0	2 197	15,6	2 197	15,6	2 197	15,6	16 248		
Total III^o partie	70 712	-	-	-	5 756	8,1	4 176	5,9	9 932	14,0	9 932	14,0	9 932	14,0	80 644		
IV^o partie : Administration																	
15 Techniques de l'information	103 426	(48 781)	(47,2)	-	88 186	85,3	5 825	5,6	94 011	90,9	45 230	43,7	45 230	43,7	148 656		
16 Gestion des ressources humaines	15 444	-	-	-	1 920	12,4	983	6,4	2 903	18,8	2 903	18,8	2 903	18,8	18 347		
17 Services administratifs	59 175	-	-	-	369	0,6	3 709	6,3	4 078	6,9	4 078	6,9	4 078	6,9	63 253		
18 Locaux	96 480	16 181	16,8	-	909	0,9	4 366	4,5	5 275	5,5	21 456	22,2	21 456	22,2	117 936		
Total IV^o partie	274 525	(32 600)	(11,9)	-	91 384	33,3	14 883	5,4	106 267	38,7	73 667	26,8	73 667	26,8	348 192		
Activités diverses et imprévues	4 099	-	-	-	507	12,4	467	11,4	974	23,8	974	23,8	974	23,8	5 073		
TOTAL	565 858	(32 600)	(5,8)	-	109 446	19,3	35 696	6,3	145 142	25,6	112 542	19,9	112 542	19,9	678 400		

(en milliers de francs suisses)

34. La deuxième partie (Systèmes et questions mondiales de propriété intellectuelle) fait apparaître une hausse budgétaire de 26 978 000 francs suisses, ou 14,1%, y compris les augmentations de programme de 12 380 000 francs suisses, ou 6,5%, et les augmentations de coûts de 14 598 000 francs suisses, ou 7,6%. Le programme principal 11 (Centre d'arbitrage et de médiation) en particulier présente une variation de programme et de coûts importante en raison de l'augmentation rapide des demandes de règlement de litiges, ainsi qu'il est expliqué au chapitre D. Les coûts engendrés par cette augmentation du budget sont entièrement couverts par une augmentation correspondante des recettes découlant du règlement en ligne de litiges; la croissance budgétaire suit la formule de flexibilité proposée à l'appendice 3. L'augmentation de la variation de programme pour le programme principal 06 (Système du Traité de coopération en matière de brevets), qui atteint 9 390 000 francs suisses, soit une progression de 8,2%, doit être rapprochée de l'augmentation du nombre de demandes internationales déposées, dont il est question au chapitre D. Malgré une augmentation du nombre d'enregistrements et de renouvellements effectués dans le cadre des systèmes de Madrid et La Haye, la variation du programme principal 07 (Systèmes de Madrid, La Haye et Lisbonne) accuse une diminution grâce à des gains de productivité supplémentaires. La réduction du budget du programme principal 08 (Développement du droit d'auteur et des droits connexes) est due au fait qu'en 2001 la conférence diplomatique était achevée. Si l'on décidait de convoquer à nouveau cette conférence diplomatique en 2002-2003, des ressources supplémentaires devraient être allouées à cette fin. Enfin, l'augmentation du budget du programme principal 10 (Questions mondiales de propriété intellectuelle), qui présente une variation de programme de 1 642 000 francs suisses, ou 17,4%, traduit l'importance accordée à de nouvelles activités telles que le sous-programme relatif aux petites et moyennes entreprises.

35. La troisième partie (Coopération pour le développement) fait apparaître une augmentation du budget de 9 932 000 francs suisses, ou 14%. La plus forte augmentation de la variation du programme (11,4%) a été consacrée au programme principal 13 (Coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie), le programme principal 14 (Académie mondiale de l'OMPI) venant en seconde position avec une augmentation de 10,6%.

36. La quatrième partie (Administration) fait apparaître une augmentation du budget de 73 667 000 francs suisses, ou 26,8%. Celle-ci est due à l'augmentation des ressources, atteignant 106 267 000 francs suisses, soit une progression de 38,7%, en partie compensée par une diminution des variations de projets de 32 600 000 francs suisses, soit 11,9%. L'augmentation des ressources de 106 267 000 francs suisses comprend l'augmentation de 23 367 000 francs suisses précédemment proposée pour le budget ordinaire dans le document WO/PBC/3/2 et le montant de 82 900 000 francs suisses, précédemment proposé dans le document WO/PBC/3/3 pour de nouveaux projets relatifs aux techniques de l'information.

37. Les variations budgétaires par objet de dépense pour l'exercice 2002-2003 sont présentées dans le tableau 6. L'ajustement des variations de projets reflète les modifications des crédits précédemment approuvés hors budget au titre des projets. Une augmentation budgétaire supérieure à la moyenne est indiquée pour la rubrique "Autres (services contractuels)" (28 084 000 francs suisses, ou 55,7%), reflétant les besoins supplémentaires découlant des nouvelles activités relatives aux techniques de l'information précédemment proposées dans le document WO/PBC/3/3. Une majoration (32 733 000 francs suisses, ou 30,9%) est prévue pour la rubrique "Locaux et entretien" afin de couvrir les frais

supplémentaires de location et d'entretien et de tenir compte des crédits précédemment approuvés au titre de la nouvelle construction. Enfin, des augmentations sont indiquées pour les rubriques "Fournitures" (3 878 000 francs suisses, ou 51,7%) et "Missions de fonctionnaires" (2 565 000 francs suisses, ou 21%). Les rubriques "Mobilier et matériel", "Bourses" et "Publications" affichent une réduction, respectivement de 5 548 000 francs suisses, ou 22,5%, 1 662 000 francs suisses, ou 22,6%, et 1 611 000 francs suisses, ou 18,4%.

38. Les variations par catégorie de postes et par programme pour l'exercice 2002-2003 sont présentées dans le tableau 7. Le total de 1 032 postes correspond à une augmentation de 100 postes, compatible avec les propositions précédentes et englobant 69 postes présentés dans le cadre du budget ordinaire dans le document WO/PBC/3/2 et 31 postes proposés pour les projets relatifs aux techniques de l'information (transferts et nouvelles propositions) dans le document WO/PBC/3/3. Ces 100 nouveaux postes se répartissent en 69 postes de la catégorie des administrateurs et 31 postes de la catégorie des services généraux. Aucun nouveau poste n'est demandé pour les catégories D1 et supérieures. Compte tenu des prévisions relatives à la charge de travail dans le cadre des systèmes mondiaux de protection, il est proposé de ne créer en 2002 que 58 des 100 nouveaux postes demandés. Les 42 autres postes seront pourvus progressivement au cours de l'année 2003. Les plus fortes augmentations d'effectifs concernent le programme principal 06 (Système de coopération en matière de brevets (PCT) avec la création de 49 postes, le programme principal 15 (Techniques de l'information) avec la création de 10 postes, le programme principal 11 (Centre d'arbitrage et de médiation) avec la création de neuf postes ainsi que le programme principal 12 (Coopération avec les pays en développement) et le programme principal 16 (Gestion des ressources humaines) avec la création de sept postes chacun.

Tableau 6. Budget pour 2002-2003 : variation budgétaire par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

Objet de dépense	Dépenses 1998-1999		Budget 2000-2001 révisé		Variation des projets		Variation des ressources				Variation du budget			Budget 2002-2003 proposé		
	A	B	C	D	E	F	Programme		Coût		Total	Montant	%	F/A	G=A+F	
							Montant	%	Montant	%						Montant
Dépenses de personnel																
Postes	201 548	254 917	-	-	23 833	9,3	22 297	8,7	46 130	18,1	46 130	18,1	18,1	301 047		
Agents temporaires	17 502	19 877	-	-	414	2,1	729	3,7	1 143	5,8	1 143	5,8	5,8	21 020		
Total	219 050	274 794	-	-	24 247	8,8	23 026	8,4	47 273	17,2	47 273	17,2	17,2	322 067		
Voyages officiels et bourses																
Missions de fonctionnaires	12 125	12 214	(1 180)	(9,7)	3 234	26,5	511	4,2	3 745	30,7	2 565	21,0	21,0	14 779		
Fonctionnaires nationaux	20 946	19 765	(850)	(4,3)	1 079	5,5	721	3,6	1 800	9,1	950	4,8	4,8	20 715		
Bourses	5 326	7 368	(40)	(0,5)	(1 819)	(24,7)	197	2,7	(1 622)	(22,0)	(1 662)	(22,6)	(22,6)	5 706		
Total	38 397	39 347	(2 070)	(5,3)	2 494	6,3	1 429	3,6	3 923	10,0	1 853	4,7	4,7	41 200		
Services contractuels																
Conférences	5 654	6 392	(763)	(11,9)	974	15,2	241	3,8	1 215	19,0	452	7,1	7,1	6 844		
Consultants	15 416	26 425	(9 883)	(37,4)	11 084	41,9	995	3,8	12 079	45,7	2 196	8,3	8,3	28 621		
Publications	7 615	8 765	(525)	(6,0)	(1 334)	(15,2)	248	2,8	(1 086)	(12,4)	(1 611)	(18,4)	(18,4)	7 154		
Autres	30 311	50 423	(14 034)	(27,8)	39 392	78,1	2 726	5,4	42 118	83,5	28 084	55,7	55,7	78 507		
Total	58 996	92 005	(25 205)	(27,4)	50 116	54,5	4 210	4,6	54 326	59,0	29 121	31,7	31,7	121 126		
Dépenses de fonctionnement																
Locaux et entretien	91 478	105 957	12 989	12,3	14 924	14,1	4 820	4,5	19 744	18,6	32 733	30,9	30,9	138 690		
Communications et autres	15 823	17 464	(925)	(5,3)	2 498	14,3	685	3,9	3 183	18,2	2 258	12,9	12,9	19 722		
Total	107 301	123 421	12 064	9,8	17 422	14,1	5 505	4,5	22 927	18,6	34 991	28,4	28,4	158 412		
Matériel et fournitures																
Mobilier et matériel	9 028	24 688	(15 987)	(64,8)	9 776	39,6	663	2,7	10 439	42,3	(5 548)	(22,5)	(22,5)	19 140		
Fournitures	12 460	7 504	(1 402)	(18,7)	4 884	65,1	396	5,3	5 280	70,4	3 878	51,7	51,7	11 382		
Total	21 488	32 192	(17 389)	(54,0)	14 660	45,5	1 059	3,3	15 719	48,8	(1 670)	(5,2)	(5,2)	30 522		
Non alloué	-	4 099	-	-	507	12,4	467	11,4	974	23,8	974	23,8	23,8	5 073		
TOTAL	445 232	565 858	(32 600)	(5,8)	109 446	19,3	35 696	6,3	145 142	25,6	112 542	19,9	19,9	678 400		

Tableau 7. Budget pour 2002-2003 : variation budgétaire par catégorie de postes et par programme

	Budget 2000-2001 révisé			Variation budgétaire			Budget 2002-2003 proposé				
	D	P	G	D	P	G	D	P	G	Total	
I^o partie : Lignes politiques générales, direction et gestion											
02 Direction générale	4	7	8	19	(1)	3	(1)	3	10	7	20
03 Conseiller Juridique	2	3	2	7	(1)	2	-	1	5	2	8
04 Planification, préparation du budget et contrôle financier	4	8	4	16	1	(2)	1	5	6	5	16
Total I^o partie	10	18	14	42	(1)	3	-	2	9	21	44
II^o partie : Systèmes et questions mondiales de propriété intellectuelle											
05 Développement du droit de la propriété industrielle	4	4	6	14	-	2	-	2	4	6	16
06 Système du Traité de coopération en matière de brevets (PCT)	6	45	272	323	(2)	26	25	49	4	71	372
07 Systèmes de Madrid, La Haye et Lisbonne	2	17	69	88	(1)	2	-	1	19	69	89
08 Développement du droit d'auteur et des droits connexes	3	3	5	11	(2)	2	(3)	(3)	1	5	2
09 Communication mondiale	1	8	18	27	-	4	(3)	1	12	15	28
10 Questions mondiales de propriété intellectuelle	1	10	2	13	2	1	2	5	3	11	4
11 Centre d'arbitrage et de médiation	-	2	19	21	-	-	9	9	-	2	30
Total II^o partie	17	89	391	497	(3)	37	30	64	14	126	561
III^o partie : Coopération pour le développement											
12 Coopération avec les pays en développement	11	34	35	80	2	6	(1)	7	13	40	87
13 Coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie	-	3	2	5	-	1	-	1	-	4	6
14 Académie mondiale de l'OMPI	-	7	7	14	1	2	2	5	1	9	19
Total III^o partie	11	44	44	99	3	9	1	13	14	53	112
IV^o partie : Administration											
15 Techniques de l'information	2	50	33	85	-	12	(2)	10	2	62	95
16 Gestion des ressources humaines	1	13	24	38	1	3	3	7	2	16	45
17 Services administratifs	4	41	104	149	-	1	(1)	-	4	42	149
18 Locaux	1	1	20	22	-	4	-	4	1	5	26
Total IV^o partie	8	105	181	294	1	20	-	21	9	125	315
TOTAL	46	256	630	932	-	69	31	100(*)	46	325	1 032

La catégorie D comprend les postes de directeur général, de vice-directeur général, de sous-directeur général et de directeur.

(*) dont 42 postes pour 2003 seulement.

39. En plus des postes, des crédits sont prévus pour les agents temporaires et les consultants. L'allocation budgétaire proposée au titre des agents temporaires (21 020 000 francs suisses) suffit à financer le recrutement d'environ 150 agents temporaires au cours de l'exercice financier. En outre, et conformément à la politique budgétaire de l'OMPI, les économies réalisées sur les frais de personnel en cas de postes vacants peuvent être utilisées pour financer le recrutement d'agents temporaires. À titre d'ordre de grandeur, environ 280 agents temporaires étaient employés au début de 2001, les dépenses y relatives étant couvertes par des économies réalisées sur les postes vacants et par les crédits budgétaires réservés à cette catégorie de personnel. En outre, une provision de 28 621 000 francs suisses est proposée pour les consultants et les experts. La rémunération des consultants est comparable au traitement des fonctionnaires, avec un coût moyen mensuel d'environ 10 000 francs suisses. À titre d'ordre de grandeur, une soixantaine de consultants étaient employés au début de 2001. En outre, les frais d'experts et de conférenciers sont couverts par la même rubrique budgétaire.

40. Trois tableaux supplémentaires figurent au chapitre B. La variation budgétaire par union présentée sommairement dans le tableau 4 est exposée plus en détail dans le tableau 8, par programme principal. Le tableau 9 contient des informations détaillées sur l'allocation budgétaire par dépenses de personnel, par dépenses autres que les dépenses de personnel et par programme. Le tableau 9 contient des informations détaillées sur l'allocation budgétaire par dépenses de personnel, par dépenses autres que les dépenses de personnel et par programme. Enfin, on trouvera dans le tableau 10 des renseignements sur l'utilisation escomptée des fonds fiduciaires par programme principal. C'est la première fois qu'un tableau de ce type est dressé. Il est prévu d'utiliser dans le cadre du programme principal 12 (Coopération avec les pays en développement) des fonds fiduciaires d'un montant de 20 200 000 francs suisses, qui viendront s'ajouter à l'allocation de 59 233 000 francs suisses au titre du budget ordinaire.

Tableau 8. Budget détaillé pour 2002-2003 : allocations budgétaires par union et par programme
(en milliers de francs suisses)

	Unions financées par des contributions		Union du PCT		Union de Madrid		Union de La Haye		Arbitrage/autres		Total	
	Montant A	% du total	Montant B	% du total	Montant C	% du total	Montant D	% du total	Montant E	% du total	Montant A+...+E	% du total
I^e partie : Lignes politiques générales, direction et gestion												
01 Organes statutaires des États membres	270	0,7	3 467	0,7	553	0,7	95	0,7	115	0,7	4 500	0,7
02 Direction générale	618	1,6	8 671	1,6	1 263	1,6	217	1,6	264	1,6	11 033	1,6
03 Conseiller juridique	209	0,5	2 907	0,5	426	0,5	68	0,5	82	0,5	3 692	0,5
04 Planification, préparation du budget et contrôle financier	386	1,0	5 141	1,0	789	1,0	136	1,0	165	1,0	6 617	1,0
Total I^e partie	1 483	3,8	20 166	3,8	3 031	3,8	516	3,8	626	3,8	25 842	3,8
II^e partie : Systèmes et questions mondiales de propriété intellectuelle												
05 Développement du droit de la propriété industrielle	4 672	12,1	4 125	0,8	473	0,6	79	0,6	-	-	9 349	1,4
06 Système du Traité de coopération en matière de brevets (PCT)	-	-	132 889	25,0	-	-	-	-	-	-	132 889	19,6
07 Systèmes de Madrid, La Haye et Lisbonne	-	-	-	-	28 351	35,9	4 894	36,1	-	-	33 245	4,9
08 Développement du droit d'auteur et des droits connexes	7 081	18,3	-	-	-	-	-	-	-	-	7 081	1,0
09 Communication mondiale	927	2,4	12 588	2,4	1 555	2,0	236	1,7	16	0,1	15 322	2,3
10 Questions mondiales de propriété intellectuelle	4 981	12,9	5 873	1,1	608	0,8	90	0,7	-	-	11 552	1,7
11 Centre d'arbitrage et de médiation	-	-	-	-	-	-	-	-	9 211	55,9	9 211	1,4
Total II^e partie	17 661	45,7	155 475	29,3	30 987	39,3	5 299	39,0	9 227	56,0	218 649	32,2
III^e partie : Coopération pour le développement												
12 Coopération avec les pays en développement	4 033	10,4	47 322	8,9	6 631	8,4	981	7,2	266	1,6	59 233	8,7
13 Coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie	343	0,9	4 166	0,8	571	0,7	83	0,6	-	-	5 163	0,8
14 Académie mondiale de l'OMPI	1 115	2,9	13 014	2,5	1 783	2,3	272	2,0	64	0,4	16 248	2,4
Total III^e partie	5 491	14,2	64 502	12,2	8 985	11,4	1 336	9,8	330	2,0	80 644	11,9
IV^e partie : Administration												
15 Techniques de l'information	3 668	9,5	127 546	24,0	13 315	16,9	2 282	16,8	1 845	11,2	148 656	21,9
16 Gestion des ressources humaines	1 390	3,6	13 426	2,5	2 434	3,1	405	3,0	692	4,2	18 347	2,7
17 Services administratifs	4 711	12,2	46 449	8,8	8 315	10,5	1 373	10,1	2 405	14,6	63 253	9,3
18 Locaux	3 922	10,0	99 237	18,7	11 287	14,3	2 261	16,7	1 229	7,5	117 936	17,4
Total IV^e partie	13 691	35,5	286 658	54,0	35 351	44,8	6 321	46,6	6 171	37,5	348 192	51,3
Activités diverses et imprévues	286	0,7	3 974	0,7	591	0,7	100	0,7	122	0,7	5 073	0,7
TOTAL	38 612	100,0	530 795	100,0	78 945	100,0	13 572	100,0	16 476	100,0	678 400	100,0
Part du total 2002-2003	5,7		78,2		11,6		2,0		2,4		100	
Part du total 2000-2001	9,4		74,5		13,4		2,3		0,4		100	

Tableau 9. Budget détaillé pour 2002-2003 : allocations budgétaires par dépenses de personnel, par dépenses autres que les dépenses de personnel et par programme (en milliers de francs suisses)

	Personnel		Dépenses autre que les dépenses de personnel							Total				
	A		Services contractuels			Dépenses de fonctionnement		Matériel et fournitures			Non alloué			
	Miss. de fonct.	Bourses	Conférences	Consultants	Publ. cations	Autres	Locaux & entret.	Com. & autres dép.	Mobilier & matériel			Fournitures	B	C
I^{er} partie : Lignes politiques générales, direction et gestion														
01 Organes statutaires des États membres	-	3 500	-	1 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 500
02 Direction générale	7 705	720	-	510	422	20	167	-	505	15	10	3 328	-	11 033
03 Conseiller juridique	3 074	150	-	170	90	36	-	-	62	-	-	618	-	3 692
04 Planification, préparation du budget et contrôle financier	5 987	-	-	15	200	120	30	-	90	20	-	630	-	6 617
Total I^{er} partie	16 766	4 370	-	1 695	712	176	197	-	657	35	10	9 076	-	25 842
II^e partie : Systèmes et questions mondiales de propriété intellectuelle														
05 Développement du droit de la propriété industrielle	6 294	736	-	792	680	40	8	-	56	8	-	3 055	-	9 349
06 Système du Traité de coopération en matière de brevets (PCT)	104 194	-	-	210	572	2 630	7 347	6 143	7 203	1 666	2 259	28 695	-	132 889
07 Systèmes de Madrid, La Haye et Lisbonne	26 049	337	-	176	600	2 377	981	298	1 680	356	77	7 196	-	33 245
08 Développement du droit d'auteur et des droits connexes	3 358	1 229	-	931	847	20	5	-	120	-	15	3 723	-	7 081
09 Communication mondiale	9 486	247	-	-	1 160	990	1 172	-	1 206	80	316	5 836	-	15 322
10 Questions mondiales de propriété intellectuelle	6 881	750	531	507	1 434	90	349	-	156	10	13	4 671	-	11 552
11 Centre d'arbitrage et de médiation	7 746	100	70	50	473	150	260	72	150	-	-	1 465	-	9 211
Total II^e partie	164 008	3 399	601	2 666	5 766	6 297	10 122	6 513	10 571	2 120	2 680	54 641	-	218 649
III^e partie : Coopération pour le développement														
12 Coopération avec les pays en développement	32 651	9 600	800	830	5 400	150	1 600	10	752	1 000	700	26 582	-	59 233
13 Coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie	2 286	1 146	40	220	500	40	171	-	30	290	40	2 877	-	5 163
14 Académie mondiale de l'OMPI	7 098	1 520	4 265	382	1 370	254	160	-	89	-	795	9 150	-	16 248
Total III^e partie	42 035	12 266	5 105	1 432	7 270	444	1 931	10	871	1 290	1 535	38 609	-	80 644
IV^e partie : Administration														
15 Techniques de l'information	31 149	680	-	1 023	13 873	70	62 567	19 250	1 235	11 419	4 827	117 507	-	148 656
16 Gestion des ressources humaines	13 364	287	-	28	240	100	2 875	100	531	644	178	4 983	-	18 347
17 Services administratifs	47 291	296	-	-	580	67	815	2 590	5 835	3 627	2 152	15 962	-	63 253
18 Locaux	7 454	48	-	-	180	-	-	110 227	22	5	-	110 482	-	117 936
Total IV^e partie	99 268	680	-	1 051	14 873	237	66 257	132 167	7 623	15 695	7 157	248 934	-	348 192
Activités diverses et imprévues	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5 073	5 073
TOTAL	322 067	20 715	5 706	6 844	28 621	7 154	78 507	138 690	19 722	19 140	11 382	351 260	-	678 400

Tableau 10. Utilisation des ressources en 2002-2003 : activités financées au moyen du budget ordinaire, d'excédents ou de fonds fiduciaires par programme
(en milliers de francs suisses)

	<i>Budget ordinaire 2002-2003</i> A	<i>Fonds fiduciaires</i> C	<i>Total</i> A+B+C
I^{re} partie : Lignes politiques générales, direction et gestion			
01 Organes statutaires des États membres	4 500	-	4 500
02 Direction générale	11 033	-	11 033
03 Conseiller juridique	3 692	-	3 692
04 Planification, préparation du budget et contrôle financier	6 617	-	6 617
Total I^{re} partie	25 842	-	25 842
II^e partie : Systèmes et questions mondiales de propriété intellectuelle			
05 Développement du droit de la propriété industrielle	9 349	-	9 349
06 Système du Traité de coopération en matière de brevets (PCT)	132 889	-	132 889
07 Systèmes de Madrid, La Haye et Lisbonne	33 245	-	33 245
08 Développement du droit d'auteur et des droits connexes	7 081	-	7 081
09 Communication mondiale	15 322	-	15 322
10 Questions mondiales de propriété intellectuelle	11 552	-	11 552
11 Centre d'arbitrage et de médiation	9 211	-	9 211
Total II^e partie	218 649	-	218 649
III^e partie : Coopération pour le développement			
12 Coopération avec les pays en développement	59 233	20 200	79 433
13 Coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie	5 163	-	5 163
14 Académie mondiale de l'OMPI	16 248	300	16 548
Total III^e partie	80 644	20 500	101 144
IV^e partie : Administration			
15 Techniques de l'information	148 656	-	148 656
16 Gestion des ressources humaines	18 347	-	18 347
17 Services administratifs	63 253	-	63 253
18 Locaux	117 936	-	117 936
Total IV^e partie	348 192	-	348 192
Activités diverses et imprévues	5 073	-	5 073
TOTAL	678 400	20 500	698 900